

Juin 2022 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a accepté d'entreprendre les études nécessaires à établir un concept des dessertes forestière et a adjugé, en coordination avec les Communes de Troistorrents, Val-d'Illiez et Champéry, les études au bureau SILVAPLUS.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a validé le concept d'aménagement paysager des berges de la Vièze tel que proposé par l'ATELIER D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE GREPT, et lui a adjugé le mandat de réalisation.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a adjugé la réalisation de passerelles, sur la Vièze et le Nant de Choëx, au bureau d'ingénieurs civils SOLLERTIA.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022 et suite à la demande de l'établissement public "LE CENTRAL", le Conseil municipal a accepté de renouveler la fermeture de la rue des Bourguignons à la circulation de véhicules, les jeudis et vendredis dès 18 h.30 et les samedis dès 17 h.00, jusqu'à la fermeture de l'établissement public, dès le 16 juin 2022 et jusqu'au 31 octobre 2022.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a validé le principe d'une formation continue "Suite Office 365" (Outlook et Teams), pour 2022, pour le personnel de la Ville, et il a adjugé ces formations à la HES-SO Valais-Wallis. Il a également validé le principe et le coût relatif aux sessions de formation continue "Bureautique" ("Word, Excel, PowerPoint"), pour 2023, et a adjugé ces formations à la HES-SO Valais-Wallis.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a pris acte du remplacement de Mme Danielle DINGER comme suppléante au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral I" et comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau électoral III"; il a nommé, en remplacement de la personne démissionnaire susmentionnée, Mme Stéphanie LABANTI, comme suppléante, au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral I" et comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau électoral III", pour la fin de la période administrative 2021-2024.
- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a accepté, à titre exceptionnel et pour l'année 2022, le dispositif permettant le passage des transports publics sur la place Centrale, dans un couloir dédié aux bus, les jours de marché, alors que la place Centrale est fermée à la circulation des véhicules.

- Lors de sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a fixé la date de l'Accession à la majorité au vendredi 2 décembre 2022 (en soirée), au foyer du Théâtre du Crochetan; il a pris note que cette manifestation regroupera exceptionnellement les personnes nées en 2002, 2003 et 2004, afin de pallier aux annulations précédentes en raison de la pandémie.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a adjugé, dans le cadre de l'aménagement et de la réfection de la maison "Hildebrand", le mandat d'étude pour les installations chauffage et sanitaire pour les phases étude de projet, l'appels d'offres et la réalisation jusqu'à la mise en service au bureau AZ Ingénieurs SA.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a décidé de créer un 6ème site à l'UAPE "La Tartine" afin de répondre aux besoins d'accueil sur le temps de midi. Une collaboration avec "Une Petite Robe en Soie Sàrl" permettra d'exploiter ce nouveau site.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a, dans le cadre de la consultation portant sur l'avant-projet de modification de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS), pris acte de l'absence d'incidence pour les Communes, hormis en ce qui concerne un accroissement léger des charges financières. En outre, il a précisé au Canton que la Commune de Monthey se tient à disposition pour accueillir une structure spécialisée non hospitalière de soins palliatifs, si celles-ci devaient se développer au-delà des sites de Sion et Brigue.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un nouveau portail de gestion des Ressources humaines et des salaires auprès du Groupe T2i.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès du Groupe T2i, la solution informatique de numérisation du courrier entrant et sortant ainsi que le module de gestion du cycle de vie des documents.
- Lors de sa séance du 20 juin 2022, le Conseil municipal a accordé l'autorisation à la Jeune Chambre Internationale du Chablais (JCI Chablais) d'organiser, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la deuxième édition du Rétromobile du Chablais et deux séances de ciné Drive-In, les vendredi 26 et samedi 27 août 2022 ou les vendredi 2 et samedi 3 septembre 2022, le cas échéant en cas de mauvaise météo.
- Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux pour l'installation du chauffage (CFC 242) dans le cadre des travaux de rénovation des salles d'expositions et divers au rez-de-chaussée, dans le Château de Monthey, à l'entreprise BUGNA TECHNICAL SA.
- Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a adjugé les travaux de plâtrerie (CFC 271) et de peinture intérieure (CFC 285), dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ancien appartement de la concierge dans le collège de la Gare, à l'entreprise LODOVICI A. Peinture Sàrl.
- Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a pris acte de la volonté de la "MEEL" de s'installer à Monthey et a accepté le principe de lui attribuer une partie du rez-de-chaussée de la "Maison De Kalbermatten" afin d'y développer ses activités et ce, dès le 1^{er} juillet 2023.

- Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a accepté de prendre en charge, à titre de participation, la contribution correspondant au 10 % des travaux relatifs à la rénovation de la toiture plate du bâtiment "EPIC Monthey".
- Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil municipal a accordé l'autorisation d'exploiter pour l'ouverture d'un nouvel établissement public, sous l'enseigne "SABAYE SABAYE Thaï Food" et a délivré à Mme Léticia PRALONG l'autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant précité.

Etabli et publié le 21 juillet 2022